



Mercredi 2 septembre 2020

Pour une relance durable de l'économie de proximité

« Miser sur l'artisanat et l'apprentissage dans ce contexte de crise, c'est un investissement rentable pour l'avenir de notre économie »

Joël Fourny, président de CMA France

A la veille des annonces officielles du Plan de relance du Gouvernement, Joël Fourny, président de CMA France, a présenté ce jour les attentes du secteur de l'artisanat et confirmé la mobilisation du réseau des CMA pour être aux côtés des entreprises artisanales, de ses apprentis, en droite ligne des 12 propositions communiquées en juin 2020 (<https://cma-france.fr/2020/06/03/economie-post-covid-propositions-cma/>)

« L'artisanat est résilient, capable d'absorber une partie de la formation de nos jeunes, d'assurer la relance de l'économie dans tous les territoires, Il ne faut pas oublier que l'artisanat pèse pour 12 % de notre PIB et est présent dans toutes les villes de France », plaide le président de CMA France pour cette rentrée placée sous le signe de la relance économique.

Rentrée des CFA des CMA : une baisse de -5 à -10 % des apprentis ayant un contrat d'apprentissage

Le réseau des CMA enregistre une baisse nationale limitée des effectifs dans ses 112 CFA de **-5% à -10% par rapport à septembre 2019**, avec des différences selon les secteurs et territoires. Si les métiers de bouche résistent, ceux de l'hôtellerie restauration, soins à la personne sont à la peine.

« Les mesures incitatives, telles que les aides à l'embauche d'apprentis ou les délais supplémentaires d'entrée en CFA, ont permis de maintenir une dynamique qui – on l'espère – sera confirmée d'ici décembre, » souligne le président de CMA France. *« Nous avons assuré une continuité pédagogique mais aussi administrative pour ne pas rompre les liens et l'envie des jeunes à investir la 1^{ère} entreprise de France. Le combat n'est pas terminé pour autant. »*

On comptabilise aussi 30 000 jeunes apprentis qui attendent de valider leur contrat d'apprentissage et 20 000 entreprises artisanales qui cherchent encore un apprenti.

Dans ce contexte, CMA France propose de créer un système de portabilité juridique d'un contrat d'apprentissage d'une entreprise à une autre, sans rupture pour l'apprenti ; une solution qui ne coûte rien, qui crée immédiatement de l'emploi et qui assure la formation des jeunes dans le temps.

Plan de relance : lever tous les leviers pour construire l'économie de demain

Le réseau des CMA a lancé en juin un Plan de relance durable en faveur de l'économie de proximité basé **sur 3 axes forts (la production locale et durable, le financement des entreprises et le travail, la stratégie d'alliance entre Europe, Etat et collectivités locales) déclinés en 12 propositions concrètes.**

« L'Etat a mis en place un véritable filet de sécurité grâce à la mobilisation de CMA France et des remontées du terrain. Nous ne sommes pas en cette rentrée dans les doléances mais dans les propositions pragmatiques et l'action. Il faut garder le cap, » souligne le président de CMA France.

Face aux différentes annonces déjà amorcées par le Gouvernement, CMA France se félicite de la mise en place du report et des exonérations de charges, de la création du Fonds de solidarité et du Prêt Garantie de l'Etat, tout en soulignant que seulement 30 % des PME - TPE en ont bénéficié.

Le président de CMA France relève l'inquiétude des CMA et d'une grande majorité des artisans sur la pérennisation de ces mesures au regard de l'incertitude économique, sur le délai à venir des remboursements et des taux pratiqués.

Dans ce contexte, Joël Fourny appelle le Gouvernement à clarifier la situation et réfléchir à un taux du PGE en deçà des 1 à 3 % préconisés actuellement, ainsi qu'un report maximum des remboursements.



Valérie Marquis - directrice des relations presse et relations publiques - 06 20 67 45 86 / presse@cma-france.fr



cma-france.fr